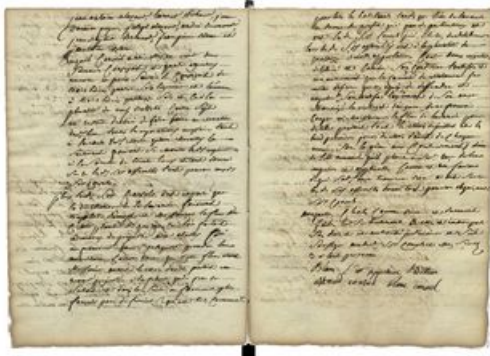


La lutte pour la lavande

À la fin du XVIII^e siècle, dans la région du Ventoux, la lavande est une ressource naturelle très convoitée

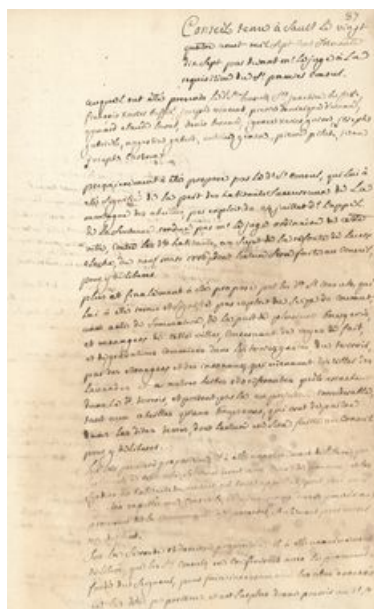


Détail de la délibération du 17 juin 1787 (AD Vacluse E Dépôt Beaumont-du-Ventoux BB5)

À Beaumont-du-Ventoux

Au prix de luttes opiniâtres, les communautés tentent de préserver l'une des principales sources de nourriture des abeilles : la culture de la lavande.

Ainsi les consuls de Beaumont-du-Ventoux en 1787 demandent au juge de défendre à tous les habitants de couper la lavande avant le 1^{er} août, "*attendu le dommage notable que porte aux abeilles la coupe prématurée des fleurs de lavande*"; l'interdiction est assortie d'une peine de 25 livres d'amende (B 1269). La [délibération <https://v-earchives.vaucluse.fr/series/e_depot/beaumont_du_ventoux/FRAD084_E_Depot_015_BB05?img=FRAD084_E_Depot_015_BB05_0096.jpg>](https://v-earchives.vaucluse.fr/series/e_depot/beaumont_du_ventoux/FRAD084_E_Depot_015_BB05?img=FRAD084_E_Depot_015_BB05_0096.jpg) que prend le conseil de la communauté le 17 juin 1787 argumente ainsi : "*les distillateurs de la lavande faisoient trop tôt ramasser et moissonner la fleur de lavande et ...cela portait beaucoup de préjudice aux abeilles qui ne pouvoient par conséquent prendre leur nourriture...*". Les consuls de Beaumont demandent également que la communauté de Malaucène fasse la même défense pendant tout le mois de juillet et les huit premiers jours d'août, assurant ainsi à leurs propres colonies d'abeilles une source de nourriture abondante.



Détail de la délibération du 24 août
1777 (AD Vaucluse E Dépôt Sault
BB10, fol. 87)

À Sault

Les habitants de Sault, quelques années auparavant, porteront plainte après des consuls de Sault au sujet de personnes étrangères au terroir qui font placer des alambics pour faire distiller la lavande et autres herbes odoriférantes, les faisant ramasser dans des terres qui ne leur appartiennent pas. Ils font "*moissonner*" toute la lavande sauvage, portant là un préjudice considérable à la nourriture de leurs abeilles (E-dépôt Sault BB 10 et HH 2, août 1777).

En 1785, ce sont les habitants du hameau de Saint-Jean-de-Durfort qui se plaignent auprès des consuls des "*étrangers du Comtat Venaissin*" qui viennent annuellement distiller la lavande : leurs abeilles, "*dont le produit était autrefois considérable, privées de leurs subsistances, ont péri en grande partie*". Ce qui conduira les habitants de la vallée de Sault à obtenir des consuls en juillet 1787 l'application d'un arrêt du parlement de Provence tenant la Chambre des vacations daté du 10 septembre 1770 ([copie de l'arrêt du parlement de Provence](#)) faisant "*inhibitions et défenses à toutes personnes ... de couper de la lavande dans les montagnes de la Haute Provence et notamment dans les lieux de Cruis et montagne de Lure, à peine de cinq cent livres d'amende*", se plaignant auprès des consuls que ces abus (couper la lavande en fleurs), bien loin de diminuer, ont au contraire augmenté ces dernières années (E-dépôt Sault, BB 10, 15 juillet 1787)

[Page précédente](#) ; [page suivante](#)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON